Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Québec 🕯 🦠



RAPPORT ANNUEL 2021 - 2022





École Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins



MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Il me fait plaisir, au nom des membres du Conseil d'Établissement (CÉ) des écoles Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins pour l'année scolaire 2021-2022, de vous présenter le rapport annuel de celui-ci. Le CÉ est chargé de confirmer les grandes orientations de l'école, et ses principaux rôles et responsabilités sont prévus à la Loi sur l'instruction publique. Ainsi, conformément à ces balises, les membres se sont rencontrés 6 fois au cours de l'année scolaire, dont 4 fois via Teams et 2 fois en personne (avril et juin) alors que les règles sanitaires l'ont enfin permis. À ces occasions, le CÉ a pu rencontrer ses obligations en approuvant différents documents importants comme l'horaire des grilles-matières, le plan de lutte à l'intimidation, les activités proposées aux élèves sur les heures de classe et en parascolaire, les campagnes de financement menées par les parents, les règles de fonctionnement des services de garde, etc. De plus, en prévision de la prochaine année scolaire, les budgets des deux écoles et la liste du matériel scolaire à se procurer ont été approuvés. Le CÉ a aussi été consulté quant au contenu inscrit au projet éducatif qui guidera les actions et investissements prioritaires au cours de l'année suivante. Au-delà de tous ces éléments plutôt administratifs, le CÉ, les équipes-écoles, les élèves, les parents sont des humains qui ont vécu des défis et des succès au cours de cette année! Étant conscients des enjeux auxquels les parents ont fait face, particulièrement dans le contexte de la Covid, les membres du CÉ ont choisi d'utiliser leur budget de fonctionnement pour offrir une conférence présentant des outils aux parents et au personnel scolaire pour contribuer à développer l'autonomie et le sens des responsabilités des enfants. Avec plus de 30 familles représentées lors de l'activité virtuelle en direct, nous pouvons avec confiance affirmer que le besoin et l'intérêt pour le sujet étaient réels. Parallèlement, il est essentiel de souligner les efforts de chacun dans cette aventure collective qu'est la scolarisation de nos jeunes. Un grand merci aux enseignantes et enseignants, à la direction, aux techniciennes, aux professionnelles et au personnel de soutien, de même qu'à tous les parents qui ont déployé tant d'efforts pour accompagner les élèves dans leur développement. Merci à Mme Catherine F. et Mme Estelle qui ont tenu le fort à la direction en l'absence de Mme Karine de septembre à mars. Et finalement, un grand merci à Anne, Marie-Pier, Véronique, Vicky, Mme Annie, Mme Catherine, Mme Suzanne, Mme Pascale, Mme Karine et Mme Mélanie pour leur participation aux activités du CÉ.

Finalement, nous avons récemment été informés que Mme Karine poursuivra sa carrière de directrice au sein d'un autre établissement à compter de juillet. Mme Karine, nous te remercions sincèrement pour tout l'effort, la compétence, la disponibilité et le dynamisme mis au service de nos écoles. Elles sont vraiment fantastiques, et tu as très certainement une part de ce mérite. Bonne continuité et bon succès dans la poursuite de ta carrière.

L'année scolaire tire à sa fin et c'est avec beaucoup d'enthousiasme, j'en suis certaine, que chacun profitera de la saison estivale à venir. Au plaisir de vous retrouver en septembre prochain!

Hélène Méthot

PROJET ÉDUCATIF

Valeurs:

Le projet éducatif de nos écoles repose sur des valeurs fondamentales qui suscitent l'adhésion de toutes les personnes visées dans notre établissement et qui guideront nos actions au cours des années à venir.

- 1) Bienveillance/respect
- 2) Engagement
- Effort/persévérance

Objectifs:

Objectif 1.1:

Maintenir un taux de réussite supérieur à 90% de réussite en lecture pour tous les élèves

Objectif 1.2

Maintenir un taux de réussite supérieur à 90% au sommaire en lecture en 6e année.

Objectif 2:

Amener les élèves à bouger 60 min par jour à l'école

PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de la direction : Karine Beau regard

Nombre d'élèves : Pèlerins : 49 Notre-Dame-du-Portage : 85

PORTRAIT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	
Nom du président	Hélène Méthot
Nom des parents	Marie-Pierre Breault Vicky Lévesque Anne Perron-Arsenault Véronique Landry
Nom des parents substituts	Karine Chouinard
Nom des enseignants	Catherine Rioux-D'Astous Suzanne Lévesque
Nom des membres du personnel de soutien	Mélanie Landry
Nom des membres du personnel du service de garde	Annie Morneau
Nom des membres du personnel professionnel	Pascale Contreras-Paradis
Nom des représentants de la communauté	Ghislaine Chamberland
Nom des élèves (le cas échéant)	Aucun

QUESTIONS GÉNÉRALES

1.	de septembre (art. 47)?	
	☑ 1 à 10 □ 11 à 25 □ 26 à 50	☐ 51 à 100 ☐ 100 et plus
2.	L'assemblée générale était la seule	e activité au programme de la soirée.
	Oui	Non
	Sinon, indiquez le type d'activité qu	ui s'est tenu avant ou après l'élection.
3.	Avez-vous eu des démissions en co	ours d'année (art. 55)?
	□ Oui	Non
	Si oui, précisez le nombre et la caté	égorie.
	Si oui, ont-ils été remplacés.	
_		
4.	Y a-t-il eu du public aux rencontres	s du conseil d'établissement (art. 68)?
	Des parents	☐ Régulièrement ☐ À l'occasion ☐ Jamais
	Du personnel de l'école	Régulièrement A l'occasion A Jamais
	Autres,	☐ Régulièrement ☐ À l'occasion ☐ Jamais
	précisez :	

QUESTIONS GÉNÉRALES – RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

5.	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	
	Oui	□ Non
6.	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cetteannée?	
	_6	
7.	Inscrivez ici la liste des dates des rencon	tres du conseil d'établissement.
	25 octobre 2021	
	6 décembre 2021	
	14 février 2022	
	11 avril 2022	
	9 mais 2022	
	21 juin 2022	
8.	Si vous avez tenu moins de cinq (5) renc	ontres, indiquez la ou les raisons.
	☐ Quorum non atteint	☐ Absence de parents
	Autres, précisez :	— Absence de parents
	Address, precisez.	

	FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉR	AUX	
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Projet éducatif (Art. 74, 75 et 96.13)	Analyse la situation, adopte le projet éducatif, voit à sa réalisation et à son évaluation	V	
	Le transmet au centre de services scolaire et le rend public ainsi que son évaluation	•	
Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (Art. 75.1, 77 et 83.1)	Adopte le plan ou son actualisation et évalue annuellement les résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence	V	
	S'assure qu'un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel, aux élèves, le cas échéant, et au protecteur de l'élève	✓	
Règles de conduite et mesures de sécurité (Art. 76 et 77)	Approuve	•	
Contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (Art. 3 al.4, 7 al.3, 75.0.1 al.1 et 2 et 292 al.3)	Approuve	~	
Principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel d'usage personnel Liste du matériel d'usage personnel (Art. 77.1)	Établit les principes Approuve la liste	~	
Règles de fonctionnement des services de garde (Art. 77.2)	Adopte	V	
Avis et recommandations (pouvoir d'initiative) (Art. 78 et 78.1)	Donne son avis à la direction ou au centre de services scolaire	Si oui, sujet : conférence des par avoir recours au po	

	FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉR	AUX	
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Formation de comités (Art. 78.2)	Peut en constituer	~	
		Si oui, sujet : OPP Saint-And Campagne de	
Acte d'établissement (Art. 40 et 79)	Doit être consulté par le centre de services scolaire (s'il est modifié ou révoqué)	~	
	Peut demander de le modifier ou de le révoquer		
Critères de sélection de la direction d'établissement (Art. 79)	Doit être consulté par le centre de services scolaire	•	
Rapport annuel contenant un bilan des activités du conseil d'établissement (Art. 82)	Prépare, adopte et en transmet une copie au centre de services scolaire	•	
Services éducatifs offerts et qualité (Art. 83 et 96.12)	Informe annuellement les parents et la communauté et rend compte de la qualité des services	•	
Documents à l'intention des parents (Art. 96.13)	Prépare les documents à transmettre aux parents	•	

FONCTION	S ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVI	CES ÉDUCATIFS	
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Modalités d'application du régime pédagogique (Art. 84 et 89)	Approuve	•	
Choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études ainsi que les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (Art. 77.1, 89.1 et 96.15)	Doit être consulté sur les propositions		
Orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études (Art. 85 et 89)	Approuve		>
Conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs aux élèves, des activités ou des contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation (Art. 85 et 89)	Approuve	~	
Temps alloué à chaque matière (Art. 86 et 89)	Approuve	~	
Activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (Art. 87 et 89)	Approuve	~	
Programmes des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire) (Art. 88 et 89)	Approuve leur mise en œuvre		~

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS			
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Consultation des parents (Art. 89.1)	Les parents du conseil d'établissement peuvent consulter les parents de l'école	Si oui, sujet :	•
Consultation des élèves (Art. 89.2)	I I ETANIISSEITIETT	Sujet : Aménagement d'école, Activité	

FONCTIONS E	T POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES	EXTRASCOLAIR	ES
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Services extrascolaires (services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et les services à des fins sociales, culturelles ou sportives) (Art. 90)	Peut en organiser , peut permettre à d'autres personnes ou organismes d'en organiser		~
Conclusion de contrats pour la fourniture de biens ou services extrascolaires avec une personne ou un organisme (Art. 90 et 91)	Peut conclure un contrat et exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts		

FONCTIONS ET PO	JVOIRS RELIÉS AUX RESSOURCES I	MATÉRIELLES ET	FINANCIÈRES
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement (Art. 93)	Approuve l'utilisation Approuve l'organisation dans les locaux de l'établissement, par le centre de services scolaire, de services qu'il fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires	•	
Fonds à destination spéciale (pour soutenir les activités de l'établissement) (Art. 94)	Peut solliciter ou recevoir des sommes d'argent Surveille l'administration du fonds (ex. : adopte par résolution les autorisations de dépenses du fonds) et peut demander d'examiner les dossiers du fonds		
Budget annuel de l'établissement (Art. 95 et 96.24)	Adopte et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire Reçoit de la direction une reddition de compte	V	

AUTR	ES FONCTIONS ET POUVOIRS À CO	NSIDÉRER	
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Divers besoins de l'établissement en biens et services ainsi que les besoins liés aux locaux et immeubles (Art. 96.22)	Doit être consulté		~
Consultations (ex.: politiques et règlements) (Art. 217)	Doit être consulté par le centre de services scolaire (si tel est le cas)	•	
Critères d'inscription des élèves (Art. 239)	Doit recevoir une copie (au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription)	•	
Modalités de surveillance des élèves présents sur l'heure du dîner (Art. 75.01 et 292)	Convient des modalités avec le centre de services scolaire (si tel est le cas)		~
Services de garde (Art. 256)	Peut demander d'en organiser et doit convenir des modalités d'organisation avec le centre de services scolaire Forme un comité de parents du service de garde, à la demande de parents		~

PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

ucatif en
TC FTC \
S, ETC.)

MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ

et rend compte de leur qualité. (Art. 83)

Expliquez comment.
Publications sur le site web de l'école. Publications sur la page FB (activités spéciales des élèves). Info-Parents.

Chaque année, le conseil d'établissement informe les parents et la communauté de ses services

Signature du président ou de la présidente

ANNEXES

(Annexez des documents complémentaires au besoin)